



PROCÈS-VERBAL

Séance du 2 septembre 2024

Présidence : M. Daniel GROSJEAN

1. Appel : 92 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT et Stéphanie SCHMUTZ, MM. les Municipaux Alexandre DEMETRIADES, Olivier RIESEN, Claude ULDRY et Pierre WAHLEN

Mme Nathalie VUILLE, secrétaire – M. Jean-Marc DUCRY, huissier

Excusés : ALBERTI Marina, ALESSANDRO Giovanni, BORDIER Caroline, BUCCINO Vincent, CHATWIN Mary Ellen, MARQUES Manuel

Absent : ANDRIEVICI Damien

2. Procès-verbal de la séance du 24 juin 2024

Mme Valérie MAUSNER LEGER revient sur les propos qu'elle a tenus au sujet de la COGES au point 11 « Propositions individuelles » et précise que ses collègues d'alors étaient MM. Weaver, Bieler et Ramel, du parti socialiste, et non Rrahmani comme mentionné. D'autre part, son interpellation au point 29ter avait pour titre « Remontées mécaniques Télé-Dôle et bâtiment Lapin blanc : Dérapages incontrôlés ». Il manque le dernier mot.

Aucune autre demande de modification n'étant formulée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président propose d'ajouter deux points :

Point 6bis : Election à la COFIN

Point 20 bis : Réponse à l'interpellation de M. Marius Diserens & consort intitulée « Du sucre au goût amer ».

Il n'y a aucune autre demande de modification.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

- Le Bureau a reçu les démissions de Mme Aurélie Hegetschweiler et M. Fabrice Chaperon, SOC, dont M. le Président donne lecture.
- Le Bureau a élu M. Philippe Morgenthaler membre du Conseil communal pour le parti PLR, qui fait suite à la démission de M. François David au mois de juin, ainsi que M. Philippe Beuret pour le parti socialiste. Ils seront assermentés au point 6 de l'OJ. Le parti socialiste a encore un siège vacant.
- La Municipalité a informé le Bureau qu'une communication écrite sera faite pour la séance du 11 novembre en réponse au postulat de M. Olivier Monge concernant l'hydrothermie.
- Le Bureau a encore reçu la démission de la COFIN de Mme Laure Damtsas. Elle sera remplacée au point 6bis de l'ordre du jour.

5. **Communications municipales**

M. le Municipal Pierre WAHLEN fait un peu de publicité pour la séance d'information organisée conjointement avec TRN pour la fibre optique. Il y a de nombreux chantiers en ville en ce moment. Le principal est pour le chauffage à distance sur l'avenue Alfred-Cortot, route de Divonne. De petits chantiers, en vieille ville pour l'instant, sont en cours pour la fibre optique suite au vote d'un préavis à cet effet, avec un investissement consenti par TRN dont la ville est actionnaire. Cela suit avec l'installation des compteurs intelligents. Une séance d'information est prévue à cet effet, pour informer tous les propriétaires, locataires et les personnes susceptibles d'utiliser cette fibre, de comprendre comment cela va fonctionner, le 12 septembre à 18h à la salle communale. De plus, il informe le Conseil que le prix de l'électricité va baisser à Nyon de 11 %, soit de manière plus importante que la moyenne nationale qui doit être autour de 5% pour 2025. Le tarif de l'électricité est composé de trois éléments : le prix de l'énergie qui baisse de manière significative de 25%, le coût du réseau, très encadré par l'Elcom, qui baisse légèrement et il y a une légère augmentation de la taxe pour alimenter le fonds EEER. Au bout du compte, cela fait, pour les ménages nyonnais une baisse de 11%. Nyon est dans la moyenne très supérieure des baisses d'électricité. Les SIG et Yverdon sont à 14% et tous les autres sont en-dessous. On s'approche des coûts des autres distributeurs. C'est dû pour une grande part à l'acquisition de l'énergie. Il rappelle que l'électricité consommée aujourd'hui, pour une grande part, un tiers, a été achetée il y a trois ans. Il y a dès lors un décalage dans le temps. D'autre part, cela est lié au réseau qu'ils essaient d'entretenir, de développer et de contenir ces développements pour assurer l'électrification de la société dans un coût raisonnable ce qui permet cette baisse significative. Cela représente CHF 140.- pour un ménage type nyonnais. On devrait retrouver une situation un peu plus stable dans les années qui viennent par rapport à ce que nous venons de vivre.

Mme la Municipale Roxane FARAUT répond à M. Alexandre Dupuis au sujet des feux piétons à l'avenue des Eules. Elle fait remarquer que les feux de signalisation sont clairement visibles sur l'avenue, avec un total de six boîtes à feux dédiées aux voitures dans les deux sens de circulation. Dès lors, les infractions relevées par M. Dupuis sont certainement le résultat d'actes délibérés. Afin de pouvoir quantifier ces infractions et définir les mesures à mettre en œuvre pour répondre à ce constat, une analyse sera menée qui permettra de comptabiliser les véhicules qui franchiraient le carrefour alors que le feu est au rouge. Les résultats et les mesures d'accompagnement inhérentes seront présentés au prochain Conseil communal.

Mme la Municipale répond ensuite à Mme Vanessa Ischi Kaplan au sujet du nettoyage des hanchements des digues du port. Elle tient à souligner que l'objectif principal des opérations de nettoyage est de maintenir un niveau optimal de propreté et d'hygiène urbaine, ainsi que de garantir la sécurité et le confort de la population. Ces opérations incluent le nettoyage ponctuel de certaines surfaces pour éviter l'accumulation de déchets potentiellement dangereux, tels que fientes, crottes, urine de chiens, etc... Néanmoins, des collaborateurs soucieux de maintenir un bon niveau de propreté et voulant faire leur travail, ont effectivement nettoyé une partie des rochers de la digue avec un nettoyeur haute pression sans la connaissance de l'impact sur les colonies de lichen, notamment les espèces rares et protégées. Depuis ce regrettable événement, une rencontre a été organisée avec M. Jean-Claude Mermilliod, bien connu de certains Conseillers et Conseillères communaux, spécialiste des lichens, à laquelle ont participé les chefs d'exploitation de la voirie afin de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs en charge du nettoyage à cette thématique. A l'avenir, ils n'emploieront plus de nettoyeurs haute pression sur ces surfaces et une communication à destination du public sera réalisée sur certains sites en coordination avec le Service de l'environnement, afin de sensibiliser à la question de la préservation des lichens et, par extension, du non-usage de certaines techniques de nettoyage sur le territoire.

Mme la Municipale a encore plusieurs informations au sujet des parkings nyonnais. La première vient à la suite de plusieurs demandes du Conseil communal et des commerçants, la Municipalité a décidé d'adapter la tarification du parking Bel-Air. Ce parking propose une vingtaine de places de stationnement public. Celles-ci sont idéalement situées proches des commerces et de l'administration. La tarification pour la première heure est de CHF 2.-. Toutefois, dès le 3 septembre, le coût de cette première heure sera fractionné par tranches de 15 minutes. Aucun autre changement n'est à prévoir pour le reste de la journée et pour le tarif

nocturne Cette modification permettra une plus grande rotation des places de stationnement favorisant la courte durée et deviendra plus accessible à tous les usagers. Mme la Municipale annonce, ensuite, un changement d'exploitation du parking de Perdtemps. Le système de contrôle d'accès et les caisses du parking sont, aujourd'hui, vétustes et très fréquemment en panne, occasionnant des frais de réparation conséquents. Pour rappel, CHF 70'344.- en 2022, CHF 135'707.- en 2023 et bien évidemment des pertes de recettes lors de chaque panne. Dès lors, afin de limiter ces désagréments et faciliter l'utilisation du parking pour les visiteurs du centre-ville, le système de contrôle d'accès du parking sera remplacé, le 25 septembre prochain, par le déploiement de cinq horodateurs qui entreront en fonction dès le 7 octobre prochain, comme cela se fait sur les parkings de Rive et du Martinet. La tarification du parking ne sera pas modifiée, la première heure restera gratuite. Tous les moyens de paiement ainsi que l'application Paybyphone seront possibles. Enfin, il y aura une modification de la durée du stationnement payant et autorisé sur les parkings de Rive. Les parkings communaux du Molard, Place de Rive et Rive-Est sont destinés à l'usage des habitants et des visiteurs du bord du lac. Suite à de nombreuses plaintes, des relevés d'occupation ont été effectués par la ville et du stationnement nocturne de véhicules d'entreprises a pu être mis en évidence, pénalisant ainsi les clients des établissements publics, culturels ainsi que les habitants détenteurs de macarons qui peinent, aujourd'hui, à trouver des places libres le soir en rentrant chez eux. Afin de favoriser la rotation des véhicules et libérer les places du stationnement de longue durée, dès le 13 septembre, la tranche horaire payante sera élargie, commençant à 6h, au lieu de 8h, et la durée maximale de stationnement de Rive-Est sera également adaptée. Ces mesures permettront de favoriser le stationnement des visiteurs et clients du quartier, tout en ne pénalisant pas le stationnement des détenteurs de macarons. Enfin, puisque nous sommes bien peu de choses, la ville a décidé d'installer deux défibrillateurs automatisés (DAE) à la déchèterie et au port de Nyon. L'installation de ces appareils vise à fournir un accès rapide à une assistance vitale en cas d'urgence cardiaque. La déchèterie, bien que située en dehors du centre urbain est un point d'accès crucial pour de nombreux résidents et collaborateurs de la commune. Pour rappel, la fréquentation 2023 de la déchèterie était de 75'785 véhicules. L'installation d'un défibrillateur à cet emplacement stratégique permet de couvrir une zone géographique souvent éloignée des services médicaux d'urgence. Le port, en raison de son attrait touristique et de sa fréquentation régulière par les habitants est un lieu idéal sur les rives pour l'installation d'un second défibrillateur.

M. le Municipal Olivier RIESEN a eu le privilège de se rendre, avec son collègue M. le Municipal Claude ULDRY, dans la ville de Falaise qui se situe en Normandie dans le département du Calvados. Pour celles et ceux qui ne connaissent pas l'histoire qui lie la ville de Falaise à celle de Nyon, il rappelle qu'elle avait été occupée par les Allemands, libérée le 17 août 1944 par les Canadiens au terme de deux jours de combats assez intenses. Puis, un élu de Falaise avait fait appel à de l'aide et est venu s'adresser à une personne de la région de Nyon. Il demandait de l'aide pour reconstruire la ville, très lourdement bombardée, d'abord par les alliés, puis par les Allemands. Tout ceci a donné le fruit qu'en 1946, un train de dix wagons est parti en direction de Falaise suite à une grande récolte de solidarité de la population nyonnaise sous la forme de mobilier, vaisselle, habits et autres, ainsi qu'une grande collecte et de l'argent qui avait été remis sous forme d'un chèque postal. Toutes ces choses ont été grandement appréciées par la population de Falaise et, à chaque jubilé organisé pour la commémoration de la libération de la ville de Falaise, la ville de Nyon est invitée et leur présence était fort appréciée par les autorités de la ville, mais également par les autorités du département.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ répond à M. Joël Vetter au sujet du dépôt du Nyon-Saint-Cergue aux Plantaz. Ils ont eu des informations que le déménagement devrait être terminé en juin 2025. Toutefois, ils ont eu des discussions informelles avec la compagnie, mais encore aucune position officielle. Garder ou démolir l'entrepôt nécessitera des discussions. M. Vetter revenait également sur un préavis de 197/2011 qui portait sur l'établissement d'un schéma directeur en vue d'un PPA suite à un concours Européen en 2010. Elle l'informe que la Municipalité n'a pas gardé le projet Européen, puisqu'il demandait, entre autres, de pouvoir traverser les voies du train, ce qui n'était pas possible, ainsi que le déplacement de la gare, ce qui s'est également avéré impossible. Ils ne sont pas allés plus loin avec ce projet. Actuellement la ville se concentre sur plusieurs plans d'affectation jugés prioritaires par rapport à ce dernier. Le nouveau PA est en suspens et ils n'ont, actuellement, pas de calendrier.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT intervient au sujet de la boîte qui sert à recueillir les bulletins de vote, installée au Château 3 depuis le déménagement de la Police. Comme il s'agit d'un bâtiment historique, ils ne peuvent pas avoir une boîte aux lettres à l'extérieur, ce qui sous-entend que la porte doit être ouverte. Il informe le Conseil que le système informatique était relativement réfractaire et, ce samedi, cela ne fonctionnait pas. Les personnes qui voulaient amener leur enveloppe ne pouvaient pas passer la première porte pour la déposer. Ils en sont navrés et il présente toutes leurs excuses. Ils ont réagi aussi vite que possible, mais cela a pris un peu de temps. Ils vont faire en sorte que cela soit corrigé pour les prochains week-ends, de manière à ce que, notamment dans toutes les périodes où il y a des votations et, par conséquent, des citoyens qui souhaitent amener leur bulletin, ils puissent le faire de manière correcte.

M. le Syndic répond ensuite à Mme Valérie Mausner Leger qui revenait sur les événements mal vécus au sein du Conseil, notamment sur les compétences respectives de la Municipalité et du Conseil. Elle proposait une séance d'information pour expliquer comment fonctionne l'urbanisme. A première vue, cela semble intéressant, mais, après réflexion, ils se sont dit que la Municipalité traite et soumet chaque année un nombre de dossiers complexes dans toutes sortes de domaines, près d'une cinquantaine de préavis. Ces documents sont élaborés avec le soutien de professionnels de l'administration qui disposent des compétences nécessaires, acquises durant de nombreuses années d'études et d'expérience professionnelle. Ils se font également régulièrement accompagner par des spécialistes qui sont particulièrement compétents dans leur domaine respectif. Si la Municipalité regrette les incompréhensions relevées, elle estime que le système actuel qui prévoit des commissions dédiées à l'étude des préavis et la présence de techniciens à-mêmes de clarifier les incompréhensions, voire des commissions thématiques comme la CAU, sont suffisants pour permettre au Conseil de prendre des décisions en toute connaissance de cause. Elle craint par ailleurs, qu'au vu de la multiplicité et la complexité des domaines couverts par l'administration communale, qu'une séance dédiée à l'urbanisme crée un traitement inéquitable et ouvre la voie à un nombre incalculable de toutes sortes de présentations thématiques. Il ne va pas proposer une séance d'information au sujet de l'informatique ! La Municipalité rappelle pour celles et ceux qui souhaitent approfondir un sujet ou un autre, que l'Union des communes vaudoises organise régulièrement des formations de très bonne qualité pour les élus dans différents domaines.

M. le Syndic répond encore à M. Alexander Federau au sujet du Nyon-Saint-Cergue et des inondations. Il signale qu'il a été invité à une séance avec la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite pour aller voir ce qui s'est passé dans ce dépôt. Face à de tels éléments, il doit bien admettre qu'on est assez peu de choses, comme disait dans un autre domaine sa collègue Mme Roxane Faraut. Il précise que, s'il était invité à cette séance, ce n'était pas en lien direct avec son rôle de syndic, mais par rapport aux conséquences que cette inondation pouvait avoir pour le transport des festivaliers de Paléo. Ce dépôt est sur la commune de Trélex, c'est de la compétence de l'Office fédéral des transports, du Canton de Vaud et de la commune de Trélex, mais en aucun cas des compétences de la commune de Nyon qui n'a rien eu à dire par rapport à ce choix. Ce qu'ils savent, c'est que le Conseil d'administration du Nyon-Saint-Cergue a prévu de modifier son infrastructure et de remonter les équipements informatiques du sous-sol dans les étages pour minimiser les risques que pourrait avoir une nouvelle inondation. Effectivement, la ville de Nyon possède un siège de droit au sein du Conseil d'administration du Nyon-Saint-Cergue, siège actuellement occupé par son collègue M. Olivier Riesen, mais comme pour toutes les représentations dans une SA, la fonction d'administrateur ne lui permet pas de divulguer le secret des affaires de la société en question et il n'est pas habilité à répondre sur la marche de cette société.

6. Assermentations

M. le Président procède à l'assermentation de M. Philippe Morgenthaler, PLR, et de M. Philippe Beuret, SOC, et leur souhaite la bienvenue.

6bis Election à la COFIN

Suite à la démission de Mme Laure Damtsas à la COFIN, le PLR a un siège à repourvoir. Mme Brigitte Perez présent la candidature de M. Vincent Schmied qui est élu à l'unanimité.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

7. Rapport de commission – Rapport-préavis N° 2024/141 Végétaliser plus, planter mieux ! – Une stratégie pour augmenter la qualité de vie et la biodiversité en ville – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 535'000.– pour la mise en œuvre de la stratégie végétalisation – Réponse aux postulats de M. le Conseiller communal Alexander Federau et consorts intitulés : « Plan canopée », de M. le Conseiller communal Jacques Hanhart intitulé « Verdissons la ville » et de MM. les Conseillers communaux Gianluca Solimine et Raffaele Giannattasio intitulé : « Une pierre à l'édifice pour des jardins déminéralisés ! »

Rapporteuse : Mme Laure DAMTSAS lit le rapport de Mme Caroline BORDIER

La discussion est ouverte.

Mme Doris ULDRY demande une précision sur le dernier paragraphe des conclusions qu'elle ne comprend pas tout à fait. Elle demande si la Municipalité a, va ou veut changer un règlement communal sans que Conseil ne soit au courant. Elle n'a pas compris et demande des précisions.

M. Alexander FEDERAU souligne avec satisfaction que la commission était unanime à soutenir ce préavis. Cela ne surprendra personne s'il dit que la végétalisation en ville, les mesures d'adaptation au changement climatique, la protection de la biodiversité sont des sujets très importants pour le parti des Verts et il se réjouit de voir que ces préoccupations sont partagées par le plus grand nombre. Il les remercie.

M. Sacha VUADENS pense que ce n'est pas tous les jours qu'une stratégie est présentée. A lire le préavis, le rapport et après discussions informelles ou non, il peut constater l'excellente facture de ce préavis sur la végétalisation. La stratégie n'est pas seulement un catalogue de mesures hyper précises, mais aussi une vision. Sur la forme, aucune partie de la stratégie ne manque. Que ce soit dans les objectifs formulés, sur les mesures imaginées, sur les mises en œuvre dans le temps et sur les financements connus à ce jour, évidemment. Sur le fond, la ville réussit à proposer une vision, justement que le parti socialiste soutient depuis toujours, une stratégie qui met en avant le souci de la lutte contre le réchauffement climatique, mais en mettant l'accent sur les citoyens et les citoyennes au cœur de la démarche. Ils se réjouissent de voir la mise en œuvre de cette stratégie et invite le Conseil à l'accepter sans réserve.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ précise, concernant le dernier point des conclusions qui ne lui paraissait pas non plus très clair, le souhait de la Municipalité. Ils ont un règlement qui date de 1985 et de bien avant toutes ces questions de végétalisation. Pour le changer, il faut faire un PDCom puis un PACom, ce qui prend du temps. Ils ont regardé ce qui se faisait ailleurs et ils ont vu qu'ils pouvaient anticiper quelques règlements à ces changements. L'idée n'est pas d'être moins stricts, mais de pouvoir adapter leur règlement. Actuellement, quand il y a des projets de constructions, ils n'ont pas de règlement à opposer à quelqu'un qui veut construire sur son terrain en ce qui concerne la pleine terre, la surface des souterrains, comment planter sur la surface du sol, etc... Ils aimeraient pouvoir anticiper cela et, en regardant ce qu'il se fait dans d'autres villes, il est possible de le faire, soit de faire un règlement qui anticipe un peu le PACom sur ces questions de végétalisation.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 87 oui, 1 non et 3 abstentions :

1. de prendre acte de la Stratégie de végétalisation municipale ;
2. de prendre acte que le rapport-préavis N° 2024/141 vaut réponse aux postulats suivants :
 - a) postulat de M. le Conseiller communal Alexander Federau et consorts intitulés : « Plan canopée »,
 - b) postulat de M. le Conseiller communal Jacques Hanhart intitulé « Verdissons la ville »,
 - c) postulat de MM. les Conseillers communaux Gianluca Solimine et Raffaele Giannattasio intitulé : « Une pierre à l'édifice pour des jardins déminéralisés ! » ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 535'000.– pour financer les mesures de mise en œuvre de la stratégie végétalisation ;
4. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 10 ans en répartissant les montants de la manière suivante :
 - a) CHF 275'000.– pour le SDT,
 - b) CHF 150'000.– pour le SDE,
 - c) CHF 110'000.– pour le SDA ;
5. de prendre acte d'un dépassement non compensé de CHF 20'000.– au budget 2024 sur le compte N° 440.3185.00 – *Honoraires, frais d'études* afin de mettre en place la mesure 1 ;
6. de prendre acte que la Municipalité inscrira aux budgets 2025 à 2030 du Service de l'environnement un montant annuel de CHF 7'000.– sur le compte N° 440.3185.00 – *Honoraires, frais d'études* afin de mettre en place la mesure 10 ;
7. de prendre acte que la Municipalité inscrira aux budgets 2025 à 2030 de l'Unité communication du Service de l'Administration générale un montant annuel de CHF 10'000.– sur le compte N° 110.3171.00 – *Frais d'information*, promotion afin de mettre en place la mesure 12.

**8. Rapport de commission – Préavis N° 2024/145
Secteur Petite Prairie 3 – Demande d'un crédit d'études de CHF 560'000.- TTC pour l'établissement du projet urbain et du plan d'affectation.**

Rapportrice : Mme Corinne VIOGET KARADAG

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 88 oui et 2 absents :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 560'000.– pour l'établissement du projet urbain et du plan d'affectation pour le secteur Petite Prairie 3 ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte No 9143.00 – *Dépense du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 10 ans ;
3. de prendre acte que le montant de CHF 480'000.– sera mis à charge du ou des propriétaires au prorata des droits à bâtir au moment de la délivrance du ou des permis de construire.

9. Rapport de commission – Préavis N° 2024/149
Reprise de l'exploitation globale par la Ville de Nyon de la Patinoire de Rive – Demande d'un crédit de CHF 125'000.- TTC pour l'achat de la tente de Rive, des infrastructures attenantes et du matériel d'exploitation de la patinoire.

Rapporteur : M. Olivier MONGE

La discussion est ouverte.

Mme Doris ULDRY aimerait encourager la Municipalité à réfléchir pour déplacer la patinoire, par exemple, à l'ancienne déchèterie. Cela la rapprocherait de beaucoup d'habitants et des écoles. Tous les élèves des écoles du nord pourraient aller à pied à la patinoire. A Rive, on pourrait trouver quelque chose de plus esthétique à la place de cette tente qui est peut-être utile, mais pas forcément très jolie.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 83 oui, 3 non et 5 abstentions :

1. d'approuver la reprise par la Ville de Nyon de l'exploitation globale de la patinoire temporaire de Rive ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 125'000.- TTC pour financer l'acquisition de la tente de Rive, des infrastructures attenantes et du matériel d'exploitation de la patinoire ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9443.20 – *Dépense du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 10 ans ;
4. de prendre acte que le budget de fonctionnement ne sera globalement pas impacté par la reprise de l'exploitation de la patinoire, mais que diverses nouvelles imputations comptables seront mises en place dès l'exercice 2024, à travers la création d'un nouveau chapitre budgétaire spécifique à la gestion des infrastructures sportives temporaires.

10. Rapport de commission – Préavis N° 2024/153
Réunification des deux sites de la Bibliothèque de Nyon (Adultes et Jeunes publics) et de la Ludothèque à la Combe – Demande de crédit d'investissement de CHF 344'683.- TTC pour l'aménagement des nouveaux locaux – Demande d'un crédit de fonctionnement de CHF 198'000.- pour la démolition du Pavillon de la Ludothèque et le réaménagement du terrain.

Rapporteur : M. Olivier MONGE

La discussion est ouverte.

M. Raffaele GIANNATTASIO aimerait tout d'abord dire qu'il est enthousiasmé par ce projet de réunification de la ludothèque et de la bibliothèque qui, il en est certain, sera fortement apprécié par les Nyonnaises et les Nyonnais. En revanche, là où il est moins enthousiaste, c'est l'urgence d'accorder un montant aussi conséquent pour la démolition du pavillon. Aujourd'hui, les enjeux sur le réemploi, la seconde vie, seconde chance sont très importants. D'ailleurs, la Municipalité a montré une attention particulière par rapport à cette thématique en organisant les journées R R R R ou encore en décernant le prix du développement durable à l'Association l'Écrou qui répare, rénove ou réagence au lieu de jeter. Mais alors *quid* de la culture du bâti... ? Certes le rapport de la commission est complet, clair, ce bâtiment est vieux, vétuste, cher, gouffre énergétique et ne pourrait pas répondre aux fonctions auxquelles il répond actuellement. Il se demande pourquoi ne pas imaginer une nouvelle forme de ce pavillon. Par exemple, un couvert en cas de forte chaleur pour apprécier une ombre pleine ou s'abriter de la pluie, une halle, une piste de pétanque couverte sous la toiture ou, enfin, pourquoi ne pas se laisser surprendre par

ce qu'il pourrait advenir de ce pavillon, en le proposant par exemple aux Universités pour réfléchir à Nyon 2034 avec ce pavillon. Il s'interroge pourquoi vouloir en effacer les traces. C'est pour ces raisons qu'il souhaite déposer un amendement en supprimant le point suivant :

4. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 198'000.– TTC pour financer la démolition du bâtiment ECA 2234 et le réaménagement du terrain

et en invitant la Municipalité à réfléchir, à conserver ce patrimoine, travailler son réagencement pour en garder les traces.

La discussion sur cet amendement est ouverte.

M. Jacky COLOMB aimerait s'assurer qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt de la part de M. Giannattasio. On sait bien qu'il est assez actif dans ce domaine d'activités.

M. Raffaele GIANNATTASIO tient à rassurer M. le Conseiller Colomb qu'il n'a aucun intérêt financier, n'a aucune entreprise d'architecture ou qui pourrait réfléchir à ce pavillon. Ce sont juste des valeurs, il prône le réemploi, donner une seconde chance, seconde vie et ne pas effacer les traces d'un patrimoine. Ce sont ses valeurs qu'il porte.

M. le Municipal Alexandre DÉMÉTRIADÈS s'étonne que cette vision n'ait pas été apportée en commission, puisqu'il aurait été opportun d'en faire une discussion. La demande qui a été faite lors de la commission était de donner les locaux purement et simplement à une association nyonnaise. Il a été expliqué, à ce stade, ce qui serait fait si la démolition était refusée, à savoir une occupation par la ville, vu qu'ils veulent garder toutes les marges de manœuvre nécessaires à la future utilisation du lieu dans le cadre de Perdtemps. En l'occurrence, l'amendement déposé vise à enlever ce montant pour la démolition et donc la Municipalité a déjà dit clairement ce qu'elle ferait en cas d'amendement et cela ne va pas dans le sens qu'il évoquait. Il a d'ailleurs cité lui-même toutes les raisons qui conduisaient la Municipalité à vouloir démolir ce pavillon. Il entend la volonté de travailler sur l'histoire du patrimoine et des lieux. La Municipalité veut plutôt travailler dans ce sens et travailler sur cet espace. Le potentiel a été évoqué, étant donné que la démolition est devisée finalement à CHF 155'000.- et non CHF 198'000.- afin de prévoir une petite infrastructure pour les boulistes qui sont sur place avec le différentiel accordé. Il pense qu'il est intéressant de travailler sur l'histoire du lieu, les usages potentiels et surtout les usages futurs en lien avec Perdtemps. Il dit simplement que le moyen par lequel il défend sa cause, cet amendement aura une autre conséquence que ce qu'il attend. La Municipalité a été très claire et M. le Municipal invite le Conseil à refuser cet amendement.

M. Gianluca SOLIMINE remercie M. le Municipal Démétriadès pour son intervention et d'avoir ponctué certains éléments. Il aimerait juste élargir la réflexion par rapport aux intentions sur ce pavillon. Il ne parle pas de le remettre aux normes pour réduire son aspect de gouffre énergétique. Il parle de repenser sa fonctionnalité tant que les intentions claires de ce périmètre d'intervention ne sont pas ficelées. Aujourd'hui, dépenser CHF 200'000.- pour raser alors que peut-être, avec moins de sous, on arriverait à garder cet élément singulier pour y affecter des activités de vie quotidienne qui permettent de faire vivre ce lieu. Il s'est amusé à relire les éléments de discussion qu'il y a eu durant la commission et ils parlent d'y mettre des containers. Il ne sait pas qu'elle est la sensibilité à l'esthétique paysagère du centre-ville de Nyon, mais mettre des containers lui fait penser au port de Naples, de Bari, de Palerme ou Marseille. Il veut bien que ce soit une ville lacustre, mais il pense que l'on mérite mieux que de mettre des containers là-bas, question esthétique, question coût et de logique sur comment appréhender le territoire.

M. Sacha SOLDINI a bien entendu leurs propos. Il pourrait partager leur vision d'éventuellement faire un couvert pour la pétanque, il est le premier à les défendre et dire qu'ils ont besoin d'avoir plus d'installations sur place. En tant que membre de la commission, il les informe qu'ils ont été assez clairs, la problématique a bien été expliquée, le pavillon est totalement hors normes, si on ne laisse que le toit, il peut même devenir dangereux. Il pense que ce soir, il est important de voter cette démolition et de se mettre en réflexion pour un futur autre projet. Pour aller de l'avant, il faut déjà démolir ce pavillon, ce qui libérera pas mal de place. De toute façon, en l'état, il ne peut pas être remis en location par la commune. Si elle le remet en location, l'association

qui dispose des murs va venir avec des demandes pour isoler, changer les chauffages, changer la toiture, réparer des fuites d'eau, etc... et l'on va encore mettre un pansement sur une jambe de bois. Il propose au Conseil de refuser cet amendement.

M. Olivier MONGE invite également le Conseil à refuser l'amendement. En fait, la valeur patrimoniale de ce bâtiment est proche de zéro, voire une valeur négative. Les containers peuvent effectivement avoir une connotation maritime ou du lac. Cette solution avait été proposée pour loger cette association qui avait des vues sur le bâtiment. Par contre, il n'a pas été dit qu'ils seraient placés à cet endroit. L'idée est plutôt de végétaliser.

M. le Municipal Claude ULDRY revient sur le fait de garder une trace de ce patrimoine dans le futur plan de quartier de Perdtemps, voire même le futur plan de quartier de Perdtemps-Usteri. Des éléments font partie du patrimoine et il assure le Conseil que lui, son service et la Municipalité en sont pleinement conscients et vont les défendre. Il s'agit bien entendu de la salle communale, mais également de bâtiments moins bien notés, comme la salle des expositions ou le bâtiment qui accueille l'Elastique citrique. Ceux-ci vont probablement être revalorisés tant par la commune que par le Canton. Par contre, il peut assurer que ce bâtiment, en tous cas pour les monuments historiques, pour lui et probablement pour la Municipalité ne fait pas partie d'un patrimoine à conserver ou d'un vrai patrimoine historique. D'autre part, il a été évoqué des containers à mettre en place. Effectivement, au départ, il a été question dans la commission de faire un dépôt pour une association. Jusque-là, il n'a rien à dire, mais ensuite il était question de faire des activités. C'est là qu'il met en garde qu'on ne peut plus faire certaines activités comme accueillir du public sans une mise aux normes relativement drastiques surtout si l'on met à l'enquête pour une nouvelle affectation. Raison pour laquelle la solution des containers a été évoquée de manière provisoire, mais au moins d'avoir des éléments qui seraient mis à disposition d'une seule société s'il y en avait besoin afin que ces containers respectent toutes les normes de feu et que l'on puisse faire les activités souhaitées. C'est pour cette raison que le mot containers a été évoqué.

La parole n'est plus demandée sur cet amendement, la discussion est close.

Au vote, le Conseil refuse l'amendement 67 non, 8 oui et 14 abstentions.

La discussion sur le préavis est ouverte.

M. Pierre GIRARD voit dans les conclusions dans plusieurs points de « prendre acte que la Municipalité inscrira dès l'année d'ouverture du site de la Combe ». Il demande s'il y a un calendrier prévisionnel.

M. le Municipal Alexandre DÉMÉTRIADÈS lui signale que dans le calendrier intentionnel le déménagement des bibliothèques se fera en mai 2025, comme indiqué à la page 9 du préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 344'863.– TTC pour financer les déménagements des deux sites de la Bibliothèque de Nyon et de la Ludothèque et les aménagements intérieurs et extérieurs des locaux de la Combe, la signalétique et l'achat de matériel d'entretien adéquat ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépense du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 10 ans ;
3. d'autoriser la Municipalité à procéder à la démolition du bâtiment ECA 2234 situé à la rue des Marchandises 2 ;
4. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 198'000.– TTC pour financer la démolition du bâtiment ECA 2234 et le réaménagement du terrain ;

5. de prendre acte que la Municipalité inscrira, dès l'année d'ouverture du site de la Combe, un montant annuel de CHF 292'800.– au budget de fonctionnement du Service de culture pour le loyer et les charges locatives ;
6. de prendre acte que la Municipalité inscrira, dès l'année d'ouverture du site de la Combe, un montant annuel de CHF 8'000.– au budget de fonctionnement du Service des sports, manifestations et maintenance pour l'entretien du site ;
7. de prendre acte que la Municipalité inscrira, dès l'année d'ouverture du site de la Combe, un montant annuel de CHF 2'000.– au budget de fonctionnement du Service de l'environnement pour l'entretien de la végétation de la terrasse du rez ;
8. de prendre acte que les différents soutiens financiers issus de la recherche de fonds de la Ludothèque viendront réduire les coûts d'investissements correspondant aux aménagements de ladite Ludothèque et des espaces communs (au ratio correspondant).

11. Rapport de la commission d'architecture et d'urbanisme (CAU) de l'année 2023-2024.

Rapporteuse : Mme Céline MOSSET

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB a envie de dire « Tout ça pour ça ». Franchement, il aurait pu se passer de ce rapport. Il peut comprendre que l'on veuille être concis, mais souhaite savoir ce qu'il pourrait y avoir de confidentiel dans des sujets tels que la stratégie de ludification de la ville. Il n'a déjà pas compris de quoi il s'agit, si on ne peut même pas le lui expliquer dans ce rapport, il ne sait pas comment il va faire. Les autres sujets sont du même ordre : la gestion de l'énergie, les panneaux solaires, le PDCom, il se demande si c'est vraiment confidentiel. Il est absolument déçu de ce rapport. Il n'y apprend rien du tout et demande, à l'avenir, d'économiser une page de papier qui ne sert strictement à rien.

M. Sacha VUADENS trouve un peu rude. M. Colomb a sûrement une personne de son parti à la CAU qui a pu le renseigner sur ce qu'il se passe pour trouver un rapport qui a quand même été fait dans les règles. Il y avait une contextualisation orale qui a été faite par sa collègue qui n'a pas pu aller jusqu'au bout. Il laissera la Municipalité répondre au bien-fondé de la commission municipale, vu que ce n'est pas une commission du Conseil communal.

Mme Laure DAMTSAS rassure sa collègue et pense que M. Colomb ne voulait absolument pas s'attaquer à son propre rapport, mais il est vrai que normalement l'ordre du jour et dans les séances, seules les conclusions sont lues. C'est toujours assez frustrant. Les conclusions peuvent être assez longues si on veut dire quelque chose de plus que le rapport. Elle pense que ce n'était pas dans ce sens qu'allait la réflexion de M. Colomb. Comme elle sait que c'est son premier rapport, elle tient à lui dire que ce n'est pas toujours facile et que cela n'a rien de personnel.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES regrette aussi qu'il n'y ait pas un peu plus d'informations que des informations très succinctes. En gros, tout est confidentiel. Il rejoint M. Colomb sur ces aspects et ose espérer qu'à l'avenir ils auront un peu plus d'informations pour les personnes qui ne sont pas membres de la commission, puisque les membres de cette commission sont également tenus au secret de fonction.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ doit dire qu'en lisant le rapport, dont elle n'était pas au courant qu'il y en avait un, précise que les présentations faites ne sont pas du tout confidentielles. Même, à diverses reprises, lors de différentes présidences, il avait été demandé de pouvoir transmettre les présentations faites. A part une fois, ils ont toujours dit oui. Simplement transmettre une présentation sans les explications qui vont avec, est compliqué. La question est plutôt comment mieux transmettre les informations entre la CAU et les membres du Conseil. Elle confirme que les présentations ont été fournies, les deux services se donnent beaucoup de peine pour faire des présentations, demander un avis sur certains projets. Quand

il y a un rapport de la commission, il est transmis en Municipalité pour que ses avis soient pris en compte dans les délibérations futures. Hormis lorsque c'est expressément demandé, il est toujours possible de transmettre les documents et les informations. Mais, elle répète, il est difficile de transmettre ces informations-là. Elle est preneuse de savoir comment mieux faire. En tous cas dans les projets listés dans le rapport, rien n'est confidentiel.

M. Jacky COLOMB aimerait répondre à son collègue M. Vuadens qui dit que tout le monde a eu l'occasion par leur collègue au sein de la CAU d'obtenir des informations. C'est absolument contradictoire avec la règle qui dit que les discussions en commission sont confidentielles. Le seul canal pour avoir des informations sur ce qui se passe dans une commission c'est le rapport. Il ne tenait pas à enfoncer Mme la Conseillère Mosset, si on lui avait dit que c'était confidentiel, elle s'en est tenue à ça.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT aimerait juste rappeler deux ou trois choses. D'abord, il s'agit d'un rapport d'activités, à ne pas confondre avec le rapport d'une commission sur un préavis. Et un rapport d'activités aurait mérité la lecture intégrale. C'est sa vision, c'est la responsabilité du président de voir les choses différemment. Il souhaite aussi rappeler que c'est une commission du Conseil communal et pas une commission de la Municipalité. Le but de cette commission est justement de pouvoir informer des projets en lien avec l'urbanisme et l'architecture à un cercle représentatif du Conseil communal pour aller dans les détails d'un certain nombre de projets en amont de ce qui est présenté dans les préavis. Un des objectifs était que les membres de cette commission puissent transmettre aux autres membres du Conseil communal, via leur parti respectif, un certain nombre d'informations en amont par rapport à ce qui est préparé par la Municipalité et qui va aboutir à des préavis qui viendront plus tard. Il y a eu de très longues discussions jusqu'à ce qu'ils trouvent une formule avec cette commission. Il se souvient que la Conseillère Josette Gaille était intervenue à plusieurs reprises pour insister sur le fait qu'une commission d'urbanisme était absolument indispensable. Ils ont mis en place cette commission. Peut-être qu'il y a un malentendu, peut-être qu'au fil des ans l'objectif initial a été perdu, peut-être que des choses ne fonctionnent pas tout à fait bien, mais dans le cas précis, il pense qu'il y a une partie du ressenti qui n'est pas correct ni par rapport aux objectifs de départ, ni à la volonté de la Municipalité d'être aussi transparente que possible avec le Conseil communal par rapport aux projets. Il y a effectivement eu quelque fois où il était demandé la confidentialité parce que des personnes privées étaient impliquées dans des futurs plans de quartier ou dans des futurs projets et ils devaient préserver la personnalité de ces partenaires. Peut-être qu'il y a une petite réflexion à faire par rapport au rôle des membres de la CAU et par rapport aux attentes des autres membres du Conseil en termes de communication et de transparence.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES rebondit sur les propos de M. le Syndic. S'il comprend bien ses propos, il est tout à fait accepté et acceptable que les membres de cette commission partagent au sein même de leur groupe les différentes réflexions qu'il y a et que, de ce fait, à l'exception de cas précis indiqués, les règles qui prévalent aujourd'hui de la confidentialité dans le cadre des séances ad hoc n'est pas d'actualité dans ce cas. Il demande si c'est correct de comprendre ses propos ainsi.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT confirme que c'est bien dans cet esprit que cette commission avait été créée. Il ne s'agit pas d'une commission ad hoc, ni d'une commission de surveillance (COFIN ou COGES) pour lesquelles, effectivement, une confidentialité est demandée avant une décision, soit avant la rédaction d'un rapport afin que les travaux de la commission ne puissent pas être influencés avant une décision du Conseil. Dans le cas précis, la CAU ne prend aucune décision, c'est une commission qui reçoit un certain nombre d'informations de la part des services et des Municipaux qui participent. Un des buts de cette commission était justement de servir de relais entre la Municipalité et le Conseil. Il pense qu'il faut réinterroger le fonctionnement et le cas échéant redéfinir les objectifs de départ, qui, manifestement, ont un peu été perdus de vue.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ souhaite compléter les propos de M. le Syndic. Les objectifs étaient clairs puisque, elle répète, plusieurs fois les présidents de la commission ont demandé à pouvoir recevoir la présentation qui avait été faite pour la transmettre à leur groupe. Elle ne sait pas ensuite si c'est fait, ou pas, mais à de nombreuses reprises ils ont transmis les

présentations aux membres de la CAU dans le but qu'ils fassent suivre. Mais comme elle l'a mentionné plus tôt, sur une présentation, il manque tout ce qui l'accompagne, les explications qui l'accompagnent. Le powerpoint ne suffit pas forcément à comprendre ce qui a été expliqué. Ils ont encouragé les membres à transmettre les informations données. Quand ils ont recréé la CAU, il y a eu plusieurs séances de préparation pour s'organiser. Ils ont dit que c'était non seulement de l'information, mais également de la consultation. Parfois les membres de la CAU leur transmettent les éléments positifs, ou moins, qu'ils ont trouvé, pour qu'ils puissent en tenir compte dans les futurs projets et préavis. Peut-être qu'avec le renouvellement des membres, ceci a été mal transmis par la suite, ce qu'elle regrette.

Mme Laure DAMTSAS comprend bien que ce n'est pas confidentiel. Ceci dit, il faut savoir que ce rapport a déjà été publié trois fois et elle se souvient que Mme Hegetschweiler l'avait fait, mais par trois fois les discussions, échanges et avis émis par la commission sur ces dossiers restaient confidentiels comme indiqué dans les rapports. Il est vrai que cela reste assez confus sur la manière dont cette commission doit fonctionner et elle rejoint M. le Syndic sur le fait qu'il faut éclaircir les choses. Le groupe PLR n'a jamais été informé, puisqu'ils sont partis du principe que c'était confidentiel, tel qu'écrit dans les rapports.

M. le Président signale que le Bureau va aborder la question.

Mme Alexia SEGUY relisait le règlement du Conseil communal qu'il faudrait peut-être revoir, car pour elle, ce n'est pas clair. M. le Président lui précise qu'il existe un règlement de la commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Le rapport ne nécessite pas de vote.

12. Propositions individuelles

Mme Laure DAMTSAS rappelle qu'en octobre 2022, sa collègue PLR Mme Marie Caliri, était intervenue pour que la Municipalité se rapproche de Paléo afin d'établir un partenariat visant à installer des bacs au cœur de la ville pendant les périodes où Paléo n'en avait pas besoin. Finalement, deux ans après, elle salue le geste très remarqué et remercie Paléo, le SDE et Mme Caliri pour avoir posé la question. Parfois les graines prennent du temps, mais finissent par germer.

M. Niall MACPHERSON souhaite aborder deux sujets qui méritent l'attention de la Municipalité. Le premier concerne l'avenue Edouard Rod en remontant de la Combe à la Place de la Gare et la série de feux de signalisation. Le premier, situé près de l'arrêt de bus au carrefour de la rue de la Gare, est souvent dissimulé par les bus, entraînant une confusion pour les automobilistes, ce qu'il a observé à moult reprises. Certains passent ce feu au rouge en apercevant le feu suivant affiché au vert. Cette situation soulève plusieurs questions. Il demande si la synchronisation des feux est existante ou adéquate, synchronisation utile que si le feu est visible, si les chauffeurs sont informés que, selon la position de leur véhicule, le feu est invisible, et si des mesures ont été envisagées pour améliorer cette visibilité. Deuxièmement, il intervient sur l'annonce de l'installation de parcmètres. Il s'agit d'un grand changement de procédé, un retour au Perdttemps d'il y a vingt ans. Forcément, certaines questions se posent. Il demande s'il sera possible de recharger, si ce n'est pas le cas, comment la Municipalité justifie la perte de flexibilité pour les utilisateurs. S'il se fait l'avocat du diable, cela signifie qu'ils vont amender au lieu de simplement faire payer les utilisateurs qui ne prévoyaient pas de passer autant de temps dans les commerces. Il demande qui va dresser ces contraventions et de combien d'EPT cela représente. Il rappelle encore que des lecteurs de plaques ont été installés en 2019 et demande ce qu'ils vont en faire. Finalement, il demande quel est l'impact global final financier de cette substitution.

Mme la Municipale Roxane FARAUT lui répond, concernant le feu sur l'avenue Edouard Rod. Elle lui rappelle que son collègue M. Jenefsky avait déjà posé la question et obtenu réponse à l'époque. De mémoire, il lui semble que le prix était de CHF 75'000.- pour installer une potence, car le feu ne peut pas être mis sur la gauche de la voie de circulation. Malheureusement, il ne peut pas être mis au-delà, car ce feu permet aux transports publics venant de la rue de la Gare

de s'insérer pour aller rejoindre les quais de bus de la gare. Les chauffeurs de bus sont effectivement sensibilisés pour se parquer le plus en arrière possible. Ils vont rappeler aux TPN de resensibiliser leurs collaborateurs et ils discuteront en Municipalité s'ils déposent éventuellement un préavis pour mettre cette potence. Concernant le parking Perdtemps, un communiqué de presse avec plus d'informations sera transmis le lendemain. Sur l'impact financier, changer les caisses et les barrières coûtait plus d'un demi-million de francs. Sachant qu'ils sont en train de travailler sur un projet définitif pour les prochaines années, ils ont fait le choix de poser des horodateurs pour un coût de CHF 47'000.-. En plus, aujourd'hui, ils feront du contrôle de stationnement qui représente un 0.6 EPT d'assistant de sécurité publique. Néanmoins, ils ne paieront plus de frais de maintenance et de gestion à leur prestataire. Pour plus de détails, cela pourrait être fait dans le cadre de la COFIN au moment de l'examen du budget. Les recharges seront bien évidemment possibles et à distance avec Paybyphone. Il n'y a pas de limitation de la durée de stationnement sur ce parking. Les lecteurs de plaques seront réutilisés soit dans le futur parking Perdtemps, ou avant ailleurs, mais ils ne vont pas s'en débarrasser.

M. Jacques HANHART fait remarquer à Mme la Municipale de la Police, au lieu de mettre CHF 75'000.- pour un mât spécial, qu'il suffit de mettre un rappel de feux à un mètre de haut, ce qui permet aux conducteurs de voir le feu. Sinon, il ne le voit pas en haut. Cela ne doit pas coûter trop cher et il pense que cela fonctionnera.

M. Jacky COLOMB s'interroge si la Soliderie est bien solide. Depuis quelques mois, le chantier semble en panne. Baraques entourées de palissades plus ou moins stables, containers maritimes juchés sur de blocs qu'il espère stables, couverts d'enseignes d'entreprises, fûts épars, sol jonché de gravats de verre, l'état des lieux est désolant. Il demande ce qu'il se passe, si le permis de construire est toujours respecté, qui sont les responsables de ce désordre, que pense faire la Municipalité pour rétablir un semblant d'ordre dans ce fatras déshonorant pour la plus belle ville du monde.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ rappelle que la Soliderie est une association pour une partie à but non lucratif, que le rôle de la ville est d'accompagner cette association dans ses diverses démarches, mais pas de faire le projet à sa place. Ils ont choisi de travailler avec un chantier participatif avec, ce qui est cher à MM. Solimine et Giannattasio, de la réutilisation des matériaux. S'il est vrai que cela a pris du temps, elle signale que cette association devrait ouvrir ses portes le 18 septembre.

Mme Christine VUAGNIAUX tient à remercier le Service des infrastructures et Mme Faraut pour la réponse rapide à la demande du groupe seniors de mars 2024 concernant l'installation de bancs aux arrêts de bus en attendant les abribus. Quatorze anciens bancs ont été récupérés dans les dépôts et dix bancs en bois nyonnais ont été créés et fabriqués par les employés communaux. Vingt-quatre bancs ont donc été posés entre juin et juillet. On peut remarquer qu'ils sont aussi utilisés par des promeneurs qui veulent simplement faire une pause. Elle remercie la Municipalité de la part de tous les Nyonnais et des visiteurs.

M. Joël VETTER revient sur le déménagement de l'Ecole Moser aux Fléchères à Grens. Si l'accès en voiture est optimal, et que des renforts de bus ont été mis en place, rien n'a été fait pour améliorer l'accès à vélo, malgré la proximité du site, distant de seulement 3.5 km de la gare par la voie directe, via la Route Blanche et Alfred-Cortot. De maigres bandes cyclables existent sur la Route Blanche qui détient le record nyonnais de la charge de trafic et probablement aussi celui de la vitesse. Voilà tout ce qui est offert pour 500 à 600 élèves de l'école Moser et à 90 employés environ, ce qu'il trouve très regrettable. L'alternative par Eysins et Signy, fait faire un détour de 2.4 km sur une route à 80 km/h sans aménagement. Par l'Asse, c'est 800 m de plus, sans aménagement non plus, sur des tronçons à 80 km/h. Il demande, en attendant des infrastructures cyclables dignes de ce nom entre Nyon et les Fléchères, soit que des enfants puissent emprunter en sécurité, si la Municipalité prévoit de contacter le Canton pour abaisser la limite de vitesse à 60 km/h sur la Route Blanche afin que les cyclistes adultes puissent dès aujourd'hui envisager de emprunter sans craindre pour leur vie.

M. Pierre GIRARD revient sur les communications municipales M. le Municipal Pierre WAHLEN par rapport à la bonne nouvelle pour le prix de l'électricité. Dans le communiqué de presse, il

n'a pas vu s'il y avait une nouvelle tarification pour la reprise du courant produit par des panneaux photovoltaïques des privés.

M. le Municipal Pierre WAHLEN lui répond que le prix de reprise sera communiqué après les ordonnances qui suivent l'entrée en vigueur de la Loi sur l'électricité. La loi fixe un montant minimum de rachat, mais il y a une incertitude quant à un prix maximum et divers éléments. Le prix de reprise 2025 sera communiqué en décembre seulement. C'est très tard, ils en sont désolés. Cela doit, par ailleurs, faire l'objet d'une décision municipale.

Mme Valérie MAUSNER LEGER revient sur son interpellation au sujet du Lapin Blanc, pour laquelle elle attendait une réponse écrite. Ayant appelé Mme la Secrétaire à ce sujet, cette dernière lui a rappelé qu'une réponse orale lui avait été donnée, donc il n'y aura pas de réponse écrite, ce qu'elle regrette. Elle a donc repris le procès-verbal de la séance qui ne répond pas aux sept questions posées. Comme la Municipalité n'a véritablement répondu qu'à une seule de ses questions, elle se permet de revenir dessus. Il est important d'avoir maintenant ces réponses, à la fois en termes de timing et de fond. En termes de timing, la prise sera tirée d'un point de vue judiciaire sur l'aspect France, le 5 novembre prochain et la Région de Nyon aura une séance extraordinaire sur le sujet le 30 octobre. Un préavis sera déposé le 19 septembre sur lequel ils devront se prononcer le 30 octobre, pour une décision définitive le 5 novembre. Inutile de dire qu'ils auront le couteau sous la gorge. Elle trouve extrêmement gênant de devoir voter sans avoir la vision de ce que la Municipalité pense et propose. Elle rappelle que la Région de Nyon concerne toutes les communes et Nyon représente 27% de la population. Cela signifie que sur les CHF 3.4 millions qu'il faudra déboursier (soit CHF 1.6 millions de cautionnement et CHF 1.7 millions de nouveaux frais), CHF 1 million sera pour la ville de Nyon, si la règle des 27% s'applique. Elle trouve bien de savoir à quelle sauce ils pourraient être mangés. Elle repose donc les questions et espère des réponses de fond directement. Puisque le fonds DISREN n'assure que 4.5% de l'investissement, elle demande qui prendra en charge la somme manquante et sur quelle règle va s'établir cette somme (27% pour la ville de Nyon ?). Elle avait également des questions sur le budget de fonctionnement de ce bâtiment d'accueil avec 170 places de restaurant. Au passage, elle souligne qu'il y aura 170 places de restaurant pour 400 personnes qui viennent l'été. Cela signifie que presque une personne sur deux va manger au restaurant, il faut qu'il soit bon et pas trop cher. S'agissant du fonctionnement, le DISREN n'entrant pas en matière, elle demande qui prendrait en charge une exploitation du Lapin Blanc qui serait déficitaire, quel est modèle économique. Elle demande également qui prendra en charge la construction et le coût d'entretien de futures pistes de VTT. Enfin, elle demande combien la ville devrait dépenser si cela ne devait pas marcher, car pour le moment elle n'a pas vu de business modèle qui prouve que cela sera rentable. Elle se permet de poser les questions car elle n'a pas eu les réponses.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES invite la Municipalité à étudier pourquoi la salle du Conseil est constamment mal tempérée. Ce soir est un bel exemple. Il y a régulièrement des problèmes et il ose espérer qu'il y aura, un jour, une solution à ce souci récurrent.

M. Pierre PATELLI pense qu'il faudrait rester à 30°, comme cela tout le monde est calme ! Il rappelle ensuite que Vevey a perdu son recours au Tribunal fédéral contre le Canton de Vaud concernant l'évaluation des biens immobiliers sur la commune. Il se demandait quel était le cas de Nyon, de quand date la dernière estimation fiscale du parc administratif nyonnais et quand ont été évalués les biens immobiliers.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT rappelle que le Tribunal fédéral a refusé pour des questions de forme et non de fond. En deux mots, la Municipalité de Vevey estimait que la valeur fiscale des immeubles était largement sous-évaluée et qu'il y avait, pour la commune, un sérieux manque potentiel de recettes. Ce qu'il faut savoir, c'est que l'impôt foncier va uniquement dans les caisses communales et non cantonales. Il y a une motivation plus faible pour le Canton de faire beaucoup d'efforts pour réviser la valeur fiscale des immeubles, d'autant plus que cela demande du travail. La valeur fiscale des immeubles est réévaluée quand il y a un changement de propriétaire ou quand il y a une demande de travaux, donc un permis de construire qui passe par la CAMAC. Ce qui fait qu'il y a un aspect très inéquitable puisque deux maisons l'une à côté de l'autre, si une a été transformée, même pour des motifs très louables, comme une amélioration énergétique du bâtiment, va avoir une évaluation foncière qui va être nettement

plus élevée que la villa juste à côté. Ce qu'il faut savoir c'est qu'il y a quand même une incidence financière pour le Canton et les communes par rapport à une révision de la valeur fiscale liée à l'impôt sur la fortune. On a aujourd'hui un écart de 1 à 4, 5 ou 8 entre la valeur fiscale et la valeur vénale, soit des écarts très grands. La situation n'est pas logique, le Canton ne fait pas son travail pour corriger les estimations fiscales. Pour la commune de Nyon, il est certain que cela représente des recettes supplémentaires liées à l'impôt foncier, mais si on élève la valeur fiscale des bâtiments, un certain nombre de contribuables vont être touchés de manière assez forte par l'impôt sur la fortune. Le Tribunal fédéral a refusé d'entrer en matière sur la forme en estimant que la Municipalité de Vevey n'avait pas démontré absolument que le Canton n'avait pas fait son travail. Pour la ville de Nyon, ils attendaient de savoir quel serait le résultat de la démarche juridique de Vevey. Pour le moment, ils n'en ont pas fait un sujet, mais il est clair que pour beaucoup de communes, qui recherchent quelques recettes nouvelles, revoir la valeur fiscale des immeubles serait d'un côté plus équitable par rapport à l'ensemble des propriétaires, mais cela serait également une source de revenus potentiellement intéressante pour les communes.

M. Pierre PATELLI fait remarquer que dans sa question, il pensait également aux bâtiments en mains municipales. Si on augmente la valeur des biens, on peut emprunter plus d'argent. Il demande s'il y a cette évaluation des biens communaux de manière continue vu qu'il n'y a pas de changement de propriétaire.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT l'informe que cela n'a aucun lien, dans la mesure où les banques ne se fient pas à la valeur fiscale pour prêter de l'argent et qu'en l'occurrence, il n'y a aucune hypothèque qui grève les bâtiments de la ville. La ville emprunte sans avoir hypothéqué aucun élément de son patrimoine financier qui est évalué à largement plus CHF 500 millions, en ne parlant que du patrimoine financier. Il n'y a aucun lien entre l'estimation fiscale et la manière dont la commune peut emprunter.

M. Rodolphe BISSERET revient sur le Conseil du 11 novembre 2023, lors duquel Mme Maria Ana Borges avait fait état de la compromission de l'espace extérieur de l'école du centre-ville après le début des travaux de rénovation de l'école. Suite à cela, la Municipalité avait fait le nécessaire pour réorganiser la cour, en ajoutant des jeux pour les enfants. Or, depuis les fouilles entreprises cet été et les découvertes archéologiques, l'espace extérieur dédié aux enfants a été réduit et certains jeux supprimés. Il demande si la Municipalité pourrait étudier la possibilité, avec le maître d'œuvre, de revenir au format précédent de la cour, en déplaçant les préfabriqués récemment installés et, si tel n'est pas le cas, il demande le temps que durera la gêne occasionnée pour les enfants.

M. Yann FARGNOLI a un souci le matin, à midi et le soir quand les élèves rejoignent le gymnase. Aujourd'hui, on constate que beaucoup d'enfants traversent les passages sans respecter les signalisations. Il ne se fait pas alarmiste, mais un accident va probablement bientôt arriver. Il a été témoin ce matin d'une personne qui a dû attendre car les bennes se faisaient décharger devant l'ancien bâtiment Swisscom. Cela a pris un peu de temps, un bus est arrivé et deux voitures ont forcé le passage où les enfants ont dû s'arrêter.

DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORT MUNICIPAUX DISCUSSION PREALABLE

13. ***Préavis N° 2024/155
Crédits supplémentaires 1^{re} série au budget 2024 – Demande de crédits supplémentaires pour un montant total de de CHF 1'026'939.– au budget 2024, compensés à hauteur de CHF 706'939.–, soit un montant net de CHF 320'000.–.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

14. **Préavis N° 2024/156**
Locaux des Services industriels de la Ville de Nyon – Demande d’un crédit de réalisation de CHF 2’525’000.– TTC pour le réaménagement des locaux, l’amélioration thermique et la végétalisation de la toiture plate ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques supplémentaires.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

15. **Préavis N° 2024/157**
Fonds photographique Kunz – Demande de crédit de CHF 356’086.– TTC pour la mise en valeur, la conservation, la participation culturelle, les expositions et la publication d’un ouvrage de référence.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

16. **Préavis N° 2024/158**
Migration vers Windows 11 et mise à jour des infrastructures informatiques de la Ville – Demande d’un crédit d’investissement de CHF 1’628’220.– TTC - Demande d’un crédit de fonctionnement de CHF 247’400.– TTC par an – Demande d’un crédit de CHF 147’600 .– TTC pour la création de 1 EPT à l’Office des solutions informatiques.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

17. **Rapport-préavis N° 2024/159**
Réponse au postulat de Madame Mme la Conseillère communale Ariane Schwab Hug et consorts intitulé « Donnons-nous les moyens de l’assainissement des bâtiments communaux pour contribuer à atteindre les ambitions communales de réduction des GES ».

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

18. **Préavis N° 2024/160**
Ouverture d’une unité d’accueil pour écolières et écoliers (UAPE) au chemin du Joran et élargissement de l’offre au sein des structures existantes – Demande de crédits de fonctionnement pour l’exploitation de l’ensemble des nouvelles places.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

19. **Postulat de MM. Jacques Hanhart et Alexander Federau intitulé « Retransmission des séances du Conseil communal sur NRTV ».**

M. Jacques HANHART souhaite donner quelques explications sur le pourquoi diffuser le Conseil communal sur NRTV. Beaucoup d’habitants disent qu’ils ne veulent pas faire de politique regardant ce que les médias transmettent de la politique spectacle au niveau des capitales du monde. Ce qu’il défend est la démocratie telle qu’elle a été transmise depuis des

génération. Les habitants de la ville ont des besoins spécifiques : écoles, loisirs, sports, infrastructures. Ceci concerne tout le monde et il est important que les informations soient transmises correctement. On sait très bien que l'information est déformée quand la même phrase est transmise à travers plusieurs personnes. Le phénomène est le même à travers les réseaux sociaux. Les médias écrits ne transmettent qu'une partie de l'information, la plus essentielle ou spectaculaire. Il ne leur fait aucun reproche car ils sont en concurrence avec des grands groupes internationaux. Pour les habitants de Nyon, il est important de savoir ce qui se passe au Conseil communal. On entend souvent des critiques de bistrot sans que toutes les données ne soient sur la table. Une transmission en direct refléterait clairement les positions des Conseillers.

La discussion est ouverte.

Pour M. Alexandre DUPUIS, à l'aulne des licenciements à Bussigny et des difficultés chroniques des médias d'information régionale, les postulants souhaitent remettre l'ouvrage sur le métier en demandant à la Municipalité de soumettre, à nouveau, son préavis 2022/71 suggérant les retransmissions des séances sous forme de vidéo. Il y a un peu moins de deux ans, soit le 14 novembre 2022, le Conseil décida, à la majorité, et de manière tout à fait démocratique, de ne pas valider une telle entreprise. Les raisons de cette non-acceptation étaient diverses et variées, et la situation n'a pas véritablement changé. Pour rappel, une de ces raisons était de nature financière, alors que le Conseil ne souhaitait pas dépenser CHF 50'000.- à cet effet. Cette décision fut aussi basée sur la maigre audience attendue et sur l'excellente transparence des discussions déjà et encore d'actualité. La dépense énergétique de ce projet, même si faible, va à l'encontre du souhait affiché par la Municipalité et le Conseil d'exemplarité en matière énergétique. Finalement, il demande de se rappeler que cette vitrine médiatique augmenterait la visibilité sur les activités et ne serait pas forcément compatible avec les activités principales de certains. Le rapport de minorité de l'époque envisageait, toutefois, de réaliser des émissions ciblées ou encore des capsules sur les sujets d'intérêt populaire, leur modalité serait encore à définir. Une séance extraordinaire sous la forme d'un atelier d'aide à la presse locale aura lieu le 4 septembre. Les postulants auraient été bien avisés d'attendre l'issue de cette séance pour formuler un projet plus précis, plus réfléchi, bref, plus à-propos. Une demande de retrait de ce postulat, faite en amont de la séance, n'a malheureusement pas porté ses fruits. A la lumière de ces éléments, il propose simplement de refuser le postulat dans l'état et de ne pas accepter un renvoi à la Municipalité. L'un des postulants pourrait alors former un groupe d'intéressés pour, post-atelier, créer les contours d'un projet médiatique plus abouti à soumettre à la Municipalité pour étude.

M. Sacha VUADENS, en lisant le postulat, a vu qu'ils avaient pris les difficultés de la presse passagère pour revenir avec la proposition, refusée de peu (37 non, 32 oui et 17 abstentions). Le sujet avait vraiment divisé les personnes à l'époque. En entendant M. Hanhart, il ne peut pas souscrire à sa vision très critique des médias qui, dans sa bouche, paraissaient comme partiels alors qu'ils font leur travail. Toujours est-il qu'il souscrit quand même à ce que vient de dire M. Dupuis, à savoir qu'il y a un atelier dans deux jours qui est ouvert à tous et dont ils pourraient s'inspirer, ou de ce qui va en sortir, pour proposer un paquet cohérent. Toutefois, il pense que cela peut être l'occasion d'envoyer ce postulat à la Municipalité pour que le débat ait lieu et qu'ils puissent se positionner sur une proposition, qui, personnellement, lui plaît beaucoup, à plus d'un titre et afin de pouvoir avoir un vrai débat sur cet avenir de la presse locale à Nyon. Il invite le Conseil à renvoyer ce postulat à la Municipalité.

M. Sacha SOLDINI trouve que beaucoup de choses ont été dites. Il y a eu le dernier vote du Conseil à ce sujet, on voit que passablement d'intérêt revient. Personnellement, il va complètement soutenir la démarche. Il trouverait intéressant de pouvoir séquencer les séances du Conseil communal, à savoir que si l'on parle d'un tel préavis, le public peut aller sur Internet choisir. Il sait que pas tout le monde n'aime les réseaux sociaux, mais il a fait un petit sondage rapide sur Facebook dans le groupe « T'es de Nyon... » pour savoir ce que les gens pensent d'une retransmission. En peu de temps, il y a eu 85% de oui avec beaucoup de votants. Il pense qu'il y a un accueil positif, il n'y a pas eu de critique à ce niveau. L'autre avantage est que cela peut intéresser des gens à la chose politique. Il enjoint le Conseil à renvoyer le postulat à la Municipalité et se réjouit de la réponse.

Mme Laure DAMTSAS pense que le premier test fait n'était pas concluant car il a eu lieu dans un moment de crise. Elle pense qu'il était très difficile de se positionner par rapport à ça. Elle trouve qu'il faudrait au moins refaire un test.

M. Jacques HANHART rappelle qu'à Gland, depuis 2021, toutes les séances sont retransmises par NRTV et il n'a jamais entendu de commentaire, soit auprès des Conseillers communaux qu'il connaît ou dans la population. Gland est capable de le faire, Nyon devrait aussi en être capable.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT signale que la Municipalité accepte volontiers de traiter ce postulat. Ils ont déjà demandé une offre à NRTV. Le préavis va ressembler comme deux gouttes d'eau, ou presque, au précédent. Et il sait que le Conseil n'aime pas du tout qu'il dise que certains domaines ne sont pas de compétence du Conseil, mais dans le cas précis, il s'agit d'une compétence exclusivement du Conseil communal. La Municipalité ne va faire que le facteur pour proposer les éléments techniques et financier d'une telle opération et ce sera aux membres du Conseil de décider s'ils veulent, ou pas, qu'il y ait des retransmissions en direct avec une captation.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 57 oui, 24 non et 7 abstentions de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

20. *Postulat de M. Joël Vetter & consorts intitulé « Pour végétaliser le portique du préau de l'école du Cossy ».*

M. Joël VETTER présente son postulat.

La discussion est ouverte.

M. Sacha SOLDINI a lu avec attention le postulat et est allé sur place. Quand on regarde l'infrastructure de ce couvert à vélos, on se demande à quel moment la dalle va tomber sur les vélos. La dalle doit faire 7-8 cm d'épaisseur et il pense que cela ne peut pas supporter de la terre. Si on la végétalise, il faudra refaire tout le toit. Il se demande si, dans sa réflexion, la Municipalité pourrait penser à une autre variante, celle de poser des panneaux photovoltaïques. Selon les données du géoportail, il a fait un petit calcul. Il y a environ 360 m² de toiture, si on imagine les couvrir, on peut estimer, d'après le cadastre solaire, en été 56'550 kw/h et en hiver 18'930 kw/h. Si l'on va un peu plus loin et que l'on regarde les coûts de réalisation, on arrive à environ CHF 100'000.-, ce qui correspond à une dizaine de ménages. Il demande si la Municipalité, au cas où le postulat lui est renvoyé, peut aussi prendre en compte l'éventualité de couvrir ce préau, et pourquoi pas les autres, avec du photovoltaïque.

M. Christian KARCHER trouve que ce postulat tombe vraiment à pic pour mettre en évidence l'importance de végétaliser les préaux. Du reste, le rapport 2024/141 qui vient d'être approuvé, accorde justement CHF 210'000.- pour des études concernant les écoles. Il se trouve que l'école du Cossy ne figure pas dans la liste, qui doit être une liste de priorisation, et il se demande quelle peut être l'incidence de ce postulat sur les autres cas de préaux qui sont semble-t-il prioritaires.

Mme Brigitte PEREZ rappelle que le Conseil vient de voter un montant assez conséquent pour une stratégie de végétalisation. Il lui semble, au nom du PLR, que ce serait bien que M. Vetter transforme son postulat en interpellation ce qui permettra à la Municipalité d'étudier plus sereinement et à moindre coût la proposition pour savoir si elle peut l'englober dans son projet de végétalisation.

M. Jacky COLOMB est du même avis que Mme Perez. Un crédit vient d'être voté concernant la stratégie de végétalisation. Avant la séance, il y a eu une présentation, en règle, sur cette stratégie où l'on parle de cinq préaux. On voit bien que la Municipalité a pour objectif de s'occuper de ce problème. Si le Cossy n'est pas dedans, c'est probablement parce que ce sera

le sixième, mais là, il vise une installation dans un préau alors qu'il faudrait se soucier de tout le préau et de penser à végétaliser les endroits. Il demande de ne pas cibler simplement ce couvert, mais laisser la Municipalité étudier plus largement le réaménagement futur de ce préau.

M. Joël VETTER remercie les intervenants pour leurs réactions. Il est bien conscient qu'ils viennent de voter une stratégie de végétalisation, ce qui le réjouit, qui a d'ailleurs été soutenue à une grande majorité, si ce n'est quasiment l'unanimité. Il souligne juste un point dans le rapport à la page 5, il est dit que la commission « regrette que les toitures végétalisées ne soient pas incluses dans le rapport-préavis. En effet, elles apportent énormément de fraîcheur et régulent les eaux de pluie en restituant l'humidité progressivement ». Ce rapport a été signé par l'intégralité des commissaires, dont le groupe PLR. Il pense que c'est excellent d'avoir cette stratégie. L'idée est d'avancer dans la mise en œuvre, c'est là l'enjeu. Cet endroit du portique est vraiment un sauna et les préaux doivent donner l'exemple. Suites aux différentes interventions, il propose de modifier la demande à la Municipalité. Il demande d'ajouter dans la conclusion « ... du préau de l'école du Cossy, et d'y installer des panneaux photovoltaïques ... » ainsi que de végétaliser le préau attendant dans la mesure du possible sans retarder la mise en œuvre des préaux déjà listés dans le préavis 141, pour éviter que celui-ci passe devant. Cela permet de traiter le sujet dans son ensemble. Compte tenu de ces modifications, il propose de maintenir le postulat tel que modifié avec un renvoi directement à la Municipalité et en demandant le vote nominal.

M. le Président lui demande de transmettre le postulat modifié à Mme la Secrétaire afin qu'elle puisse le transmettre.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES pense qu'un postulat déposé ne peut être modifié devant le Conseil. A ce moment le débat s'ouvre et la boîte de pandore avec, et tout le monde peut proposer des modifications. Or, ici, un postulat a été déposé avec des questions précises. Il est aussi enclin à le modifier en interpellation. Une vraie stratégie est en train de se mettre en place. Il ne comprend pas l'acharnement de M. Vetter de vouloir imposer une autre façon de voir concernant ce préau. Les choses vont venir de manière progressive. Tout faire en même temps, il ne pense pas que ce soit une bonne idée. Il y a une vraie volonté politique de la part de l'ensemble du Conseil à mettre en place une vraie stratégie de végétalisation. Les préaux seront concernés. Il faut, à chaque préau avoir des études. Un certain montant a été déjà donné. Il pense qu'il ne peut pas modifier simplement son postulat parce qu'il trouve pertinent les propos tenus. A nouveau, il invite M. Vetter à le transformer en interpellation, laisser la Municipalité travailler et peut-être revenir après les prochaines mesures qu'elle compte soumettre pour d'autres investissements sur ces projets.

Mme Laure DAMTSAS pense la même chose que M. Gauthier-Jaques.

M. Sacha VUADENS regrette un peu. Il a envie de dire oui à la végétalisation de toute cour d'école. Il est sensible aux arguments qui ont été dits par d'autres collègues sur le fait qu'une priorisation a été faite, qui a été votée et il se retrouve dans la sensation d'être au pied du mur en se disant que s'il n'accepte pas, il est contre la végétalisation. Le vote nominal a été demandé pour bien voir ce qu'il vote. Il est pour, mais si certaines écoles ont été identifiées comme prioritaires et pas celle-ci, il est assez emprunté. D'un côté il a envie de l'envoyer, d'un autre il est sensible à ces arguments. Une interpellation aurait été un moyen élégant de se sortir de l'impasse, plutôt que d'être au pied du mur à refuser quelque chose pour laquelle il est fondamentalement pour.

M. Alexander FEDERAU, selon sa compréhension du règlement, pense qu'on peut modifier un postulat jusqu'au dernier moment. Pour lui, le dernier moment est celui du vote. Il pense que la modification demandée par M. Vetter est juste.

M. le Municipal Pierre WAHLEN fait remarquer que, s'il s'agit d'une interpellation, cela leur permettra d'expliquer comment ils vont avancer, pourquoi c'est une bonne ou mauvaise idée avec cette question du portique de l'école du Cossy et le Conseil pourra, ensuite, prendre la décision de poursuivre, ou pas, avec un postulat. Il suggère de procéder en deux temps, cela allège le travail et permet au Conseil d'être mieux informé sur ce qu'il va se passer et prendre une décision un peu plus éclairée.

M. Joël VETTER remercie les personnes pour ce débat très intéressant et pour les différents apports. Compte tenu des différentes positions, il propose de transformer le postulat en interpellation afin d'avoir des éléments tangibles de la Municipalité sur ses intentions concernant le préau du Cossy et la végétalisation du portique, voire l'installation de panneaux photovoltaïques. Il remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

La Municipalité répondra ultérieurement.

20bis Réponse à l'interpellation de M. Marius Diserens & consorts intitulée « Du sucre au goût amer ».

M. Marius DISERENS remercie la Municipalité pour cette réponse très complète et étoffée. En revanche, suite à une transmission hors délai, c'est-à-dire qu'il a reçu cette réponse ce midi, et qu'heureusement pour lui il a un travail et malheureusement les personnes qui l'ont déposée avec lui n'ont pas pu se voir et se concerter. Il n'a donc pas pu préparer une réponse et un peu perdu le droit de déposer une résolution à laquelle il va renoncer ce soir. Il se réserve le droit de revenir devant le Conseil pour, potentiellement, déposer un postulat ou autre chose. S'il n'était pas forcément d'accord avec les réponses, il ne pourra pas en expliquer adéquatement les raisons ce soir. Il remercie encore pour la réponse et reviendra ultérieurement.

21. Interpellation de M. Joël Vetter & consorts intitulée « Comment faciliter les traversées aux passages piétons régulés par des feux de circulation ? »

M. Joël VETTER présente son interpellation. Elle vise à demander un état des lieux des 28 carrefours qui régulent des traversées piétonnes de la ville, notamment pour tenir compte des besoins particuliers des aînés, des enfants et des personnes en situation de handicap. Il faut savoir que, selon l'association mobilité piétonne suisse, on ne devrait pas devoir attendre plus de sept secondes aux feux équipés de boutons presseurs. Il constate que, pour certains feux, a priori ce temps n'est pas respecté, voire des situations qui varient fortement en fonction de l'heure de la journée. Il souhaitait en savoir plus sur cette problématique et demander à la Municipalité quelle solution serait envisagée pour améliorer la situation.

Mme la Municipale Roxane FARAUT l'informe que la réponse est prête, mais très longue et très technique. Elle propose de la transmettre par écrit à M. Vetter qui aura l'occasion d'en parler au prochain Conseil si nécessaire.

22. Interpellation de M. Alexander Federau intitulée « La Ville de Nyon cautionne-t-elle une conférence climato-négationniste ? »

M. Alexander FEDERAU présente son interpellation.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui répond qu'à la question de savoir s'il y a un potentiel cautionnement de la Municipalité pour la tenue d'une telle conférence qui est qualifiée de climato-négationniste, bien sûr que non. La Municipalité le démontre depuis longtemps, notamment dans le cadre de « Nyon s'engage » et à travers l'ensemble des projets, tous domaines confondus, qu'elle est particulièrement sensible aux enjeux climatiques et environnementaux. Donc, ils ne partagent aucun point des théories développées dans ces cercles climato-sceptiques. A titre personnel, il relève que le terme de « négationnisme » lui semble assez mal choisi, puisque c'est un terme réservé à la négation de la Shoah ou autre génocides historiques avérés. En revanche, il est vrai qu'il peut confirmer que les acteurs de cette conférence tiennent un discours clairement marqué d'un déni de réalité, voire d'un certain complotisme. Ceci dit, même s'il peut regretter la tenue d'une telle conférence à Nyon, il n'existe aucune base légale pour l'interdire, elle ne comporte pas de risque sécuritaire, d'appel à la violence ou à la haine. Elle profère juste des idées qu'ils jugent saugrenues qui peuvent

effectivement choquer, mais qui restent, aujourd'hui, dans le cadre de la liberté d'expression. Ceci dit, la Municipalité regrette la publicité faite au travers de cette interpellation, un événement qui serait certainement resté, sans cela, bien plus confidentiel et limité aux rares convaincus des théories qui sont développées.

23. Divers en rapport avec la séance

M. Yves GAUTHIER-JAQUES revient sur l'intervention de M. le Municipal Pierre WAHLEN au sujet de la baisse du prix de l'électricité. Il a mentionné une baisse de l'énergie de 25%, d'une baisse sur le réseau, mais il n'a pas donné de valeur en pourcents. Par contre, il a également mentionné une augmentation sur le fonds EEER. Il demande des précisions sur le pourcentage de la baisse sur le réseau, de même que le pourcentage de l'augmentation qu'ils comptent faire sur le fonds EEER et pour finir il demande de présenter un bilan de l'utilisation de ce fonds.

Mme Alexia SEGUY invite la Municipalité d'enrichir l'atelier presse de mercredi prochain pour intégrer une réflexion plus globale sur l'aide aux médias locaux et de bien vouloir intégrer les fruits de cette réflexion à la réponse au postulat J. Hanhart. Il serait dommage de soumettre quasi à l'identique un préavis qui a été refusé de peu, certes, mais il y a peu, pour des raisons légitimes, qui ne reflétaient pas un manque de volonté du Conseil de soutenir NRTV.

M. Raphaël DUNANT pense qu'il est d'usage, après la réponse à une interpellation, de demander à la personne ce qu'elle pense de cette réponse. Il lui semble que cela n'a pas été fait pour l'interpellation de M. Federau. M. le Président le voit sourire et prend ceci comme une acceptation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 22h39.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON



Le Président :
Daniel GROSJEAN

La Secrétaire :
Nathalie VUILLE